



HAL
open science

L'Université de Paris “ fille de paix ”

Laurent Tournier

► **To cite this version:**

Laurent Tournier. L'Université de Paris “ fille de paix ”: Le poids des intérêts corporatifs dans les engagements politiques universitaires au XVe siècle. 2005. halshs-00005149

HAL Id: halshs-00005149

<https://shs.hal.science/halshs-00005149>

Preprint submitted on 28 Oct 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

The background of the slide features a large, faint, circular seal of the University of Paris. The seal is rendered in a light red color, matching the background. It depicts a central figure, likely a saint or scholar, seated under a gothic archway. The figure is surrounded by intricate architectural details and Latin text. The outer ring of the seal contains the text 'SIGILLUM UNIVERSITATIS PARISIENSIS' at the top and 'MCCCXXXIII' at the bottom, indicating the year 1333. The seal is centered on the slide, behind the main text.

L'université de Paris
« fille de paix »

L'UNIVERSITÉ DE PARIS « FILLE DE PAIX »

LE POIDS DES INTÉRÊTS CORPORATIFS DANS LES ENGAGEMENTS POLITIQUES UNIVERSITAIRES AU XV^e SIÈCLE*

Introduction

L'engagement politique de la corporation des maîtres et des étudiants parisiens au cours de la première moitié du xv^e siècle est un aspect bien étudié de l'historiographie des universités médiévales. Les modalités, les motivations et les finalités de cette action politique sont bien connues.

Ainsi, le rétablissement de la paix dans le royaume de France (à l'époque de la querelle entre les princes du sang qui dégénéra en guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, et pendant le conflit franco-anglais) fut l'un des objectifs prioritaires de la corporation universitaire parisienne. Ses interventions en ce sens furent nombreuses et variées. Jouant, en tant que corps, un rôle d'arbitre entre les protagonistes (ambassade de Melun, 1405 ; Chartres, 1409 ; médiation entre la ligue de Gien et les Bourguignons, 1410), elle contribua étroitement aux négociations préliminaires et aux principales conférences de paix (Bicêtre, 1410 ; Auxerre, 1412 ; Pontoise, 1413 ; Troyes, 1420 ; Auxerre, 1432 ; Arras, 1435 ; états généraux, 1439 ; Tours, 1444).

* Le présent article est la synthèse d'une problématique évoquée dans notre thèse de doctorat, intitulée *L'Université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, conduite sous la direction de Monsieur le Professeur Charles Vulliez, et soutenue à l'Université de Reims Champagne-Ardenne en janvier 2000 sous la présidence de Madame le Professeur Claude Gauvard, en présence de Messieurs les Professeurs Jean-Philippe Genet, Jacques Verger et Charles Vulliez.



Des motivations proprement politiques et idéologiques ont guidé les engagements de l'Université¹. Elles témoignent d'un profond pacifisme et d'un réel souci pour le bien commun, et dénotent, du moins pour les vingt premières années du xv^e siècle, une vraie conscience politique perceptible tant au niveau de l'analyse des causes que de la recherche des solutions proposées pour parvenir aux buts assignés. Mais des raisons corporatistes, déclarées ou non, ont aussi déterminé les options politiques de l'Université. Comme *universitas*, elle ne pouvait pas être insensible aux événements, et dans quelques cas particuliers ne pas être directement concernée. La guerre, dans ses tenants et ses aboutissants, l'a menacée dans ses composantes et ses fonctions constitutives.

En quoi les intérêts corporatifs ont pesé sur les engagements et les choix politiques de l'Université? C'est la question à laquelle le présent article voudrait répondre. Au préalable voyons comment la conjoncture politique a affecté l'Université dans son corps et dans ses membres.

L'Université dans la tourmente

En ce début du xv^e siècle, la corporation des maîtres et des étudiants parisiens, implantée sur la rive gauche de la Seine, recrutait ses écoliers principalement dans le royaume de France, et 80 % d'entre eux venaient des provinces ecclésiastiques de la moitié nord de la Loire². Les troubles politiques, principalement dans ces régions, ont dû accentuer et précipiter l'évolution décroissante des effectifs constatée pour la première moitié du xv^e siècle³.

D'une façon générale, le climat d'insécurité a certainement dissuadé plusieurs écoliers à venir étudier dans la capitale et plusieurs maîtres à se replier en des lieux plus sûrs. Dans son discours *Veniat Pax*, de

1 Voir notamment GROSS (C.), « The Political Influence of the University of Paris in the Middle Ages », *The American Historical Review*, 6 (1900-01), p. 440-445 ; GAUDEMET (Jean), « Les universités et la vie politique (xiii^e-xviii^e siècles) », dans *I poteri politici e il mondo universitario (xiii-xx secolo)*, *Atti del Convegno Internazionale di Madrid (28-30 Agosto 1990)*, Rubbettino, 1994, p. 3-16 ; VERGER (Jacques), « Les universités françaises et le pouvoir politique, du Moyen Âge à la Révolution », dans *ibid.*, p. 17-33 ; LUSIGNAN (Serge), « Intellectuels et vie politique en France à la fin du Moyen Âge », dans *Les philosophies morales et politiques au Moyen Âge. Moral and Political Philosophies in the Middle Ages*, Ottawa, 1995, p. 267-281 ; KRYNEN (Jacques), *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France, xiii^e-xv^e siècle*, Paris, 1993, spéc. p. 281-296.

2 VERGER (Jacques) (dir.), *Histoire des Universités en France*, Toulouse, 1986, p. 86.

3 En 1450, et malgré de nombreuses fluctuations au cours de la première moitié du xv^e siècle, les effectifs des maîtres régents et des licenciés des Facultés de théologie, de décret et de médecine sont inférieurs à ceux du début du siècle.



février 1409, le théologien et porte-parole de la corporation, Jean Gerson, s'en plaignait : « Et de present, tant d'escoliers laissent a venir a l'estude [...] pour les griesves chargez du bon pueble en plusieurs manieres et diverses, quant a ceulx du royaume »⁴. L'année suivante, le recteur faisait remarquer à Charles VI que de nombreux écoliers « à l'occasion des gens d'armes tant d'une partie comme d'autre, ne povoient venir en la ville de Paris qu'ilz ne feussent robez et destroussez »⁵. Le 6 décembre 1418, le doyen de la Faculté de médecine regrettait encore l'absence de maîtres qui, en raison de la guerre, n'osaient venir à Paris⁶. Il est vrai que les privilèges de libre circulation dont jouissaient les universitaires ne les empêchaient pas d'être exposés aux périls. Quelques cas isolés le rappellent. En juillet 1413, le maître ès-arts Guillaume Bourdon, de retour d'une mission, fut capturé et emprisonné⁷. En 1422, le théologien Jean Beaupère, en route vers l'Angleterre, tomba dans une embuscade et fut mutilé d'une main⁸. Même s'il est impossible, faute de sources⁹, d'évaluer le phénomène, ces quelques indications laissent supposer un recrutement moindre.

Les données statistiques – établies à partir des listes des maîtres régents et des licenciés des trois Facultés supérieures –, permettent de mieux apprécier les incidences des événements ayant touché Paris – épice de hostilités – sur la population de la corporation à certaines périodes.

Entre approximativement 1416 et 1421, la majorité des Facultés et des Nations accuse une diminution significative de leurs membres. Le nombre de docteurs régents en droit canon baissa d'un tiers, tandis que les Facultés de théologie et de médecine virent leurs effectifs fondre de moitié. Sur la même période, la quantité de bacheliers en décret chuta d'au moins 80%¹⁰, et celui des licenciés baissa de près d'un tiers (1416-1418). Les témoignages attestant de cette situation ne manquent pas dans

4 Jean GERSON, *Œuvres complètes*, éd. P. Glorieux, 10. vol., Paris-Tournai-Rome-New York, 1960-1971, t. 7, *L'œuvre française*, vol. 2, *Sermons et discours*, p. 1115.

5 Enguerran de MONSTRELET, *Chronique d'Enguerran de Monstrelet (1400-1444)*, éd. Louis Douët-d'Arcq, 6 vol., Paris, 1857-1862, t. 2, p. 91.

6 *Commentaires de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris (1395-1516)*, éd. Ernest Wickersheimer, Paris, 1915, p. 105 (désormais abrégé CFM).

7 *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. Émile Châtelain et Henri Denifle, 4 vol., Paris, 1889-1897, t. 4, n° 1983, p. 258-259 (abrégé CUP).

8 *Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis*, t. 2, *Liber procuratorum nationis anglicanae (1333-1466)*, éd. Émile Châtelain et Henri Denifle, Paris, 1897-1899, col. 306 (abrégé ACUP, t. 2).

9 On peut regretter l'absence de matricules universitaires pour Paris.

10 FAVIER (Jean), *Paris au xv^e siècle, 1380-1500*, dans *Nouvelle Histoire de Paris*, Paris, 1974, d'après les données graphiques établies, p. 70.



les archives universitaires. Le 22 octobre 1418, le doyen de la Faculté de médecine regrettait l'absence de maîtres, de bacheliers et d'écoliers en raison des malheurs du temps, de la guerre, du manque de vivres et de la peste¹¹. Même s'il faut se garder de tout attribuer aux événements politiques¹², le lien entre ceux-ci et les baisses constatées est évident. Dès 1414, en réponse à l'activisme partisan de l'Université, les Armagnacs, de retour au pouvoir, entreprirent l'élimination systématique des universitaires pro-bourguignons. Visant en premier lieu des individus bien connus pour leur sympathie – Dominique Petit, Dominique Chaillon¹³, Bernard Nivart, Jean l'Avantage¹⁴ –, l'épuration se généralisa à partir de 1416 à l'ensemble des corps suspectés d'allégeance, au premier rang desquels figurent la Faculté de décret et la Nation de Picardie. Comme le signalent respectivement les chroniqueurs Jean Juvénal des Ursins et Michel Pintoin, plus de 40 universitaires furent contraints à l'exil en février 1416, 80 furent chassés fin septembre, sans compter les bannissements d'avril¹⁵. Plusieurs maîtres, dont le parti pris ne fait aucun doute, choisirent le chemin de l'exil : le décrétiste Liévin Nelevinc, le médecin Jacques Sacquespée, les théologiens Eustache de Pavilly, Pierre-aux-Bœufs, Guillaume Euvrie. Au retour des Bourguignons dans la capitale, l'Université compta ses morts parmi les victimes de l'émeute de juin 1418 : huit maîtres au moins périrent assassinés¹⁶. Cette fois-ci, elle se dépeupla de qui n'était pas bourguignon, tels les théologiens Jean Gerson et Gérard Machet pour ne citer que les plus célèbres.

Les années 1429-1440 marquent la deuxième période de régression. Les Facultés de théologie et de décret perdirent en une seule année (1428-1429) près de la moitié de leurs régents, et totalisèrent une perte respective d'environ 50% et 70% sur les onze ans considérés. En 1435, la Nation anglo-allemande comptait quatre fois moins de régents qu'en 1428. En 1440, la Faculté de décret comprenait 80% de licenciés en moins par rapport à l'année jubilaire 1428 ; ses bacheliers étaient près

11 *CFM*, p. 104.

12 L'épidémie de peste de 1418 pèse certainement plus pour expliquer la chute des maîtres régents de la Faculté de médecine.

13 *ACUP*, t. 2, col. 172-173.

14 Ces deux médecins déclarèrent avoir été contraints à l'exil sous peine de mort, *CFM*, p. 103.

15 JEAN JUVÉNAL DES URSINS, « Histoire de Charles VI par Jean Juvenal des Ursins », dans *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France, avec notices littéraires*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1841, p. 529 ; *Chronique du Religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1442*, éd. et trad. L. Bellaguet, 6 vol., Paris, 1839-1855, t. 6, p. 84, 3-7.

16 *ACUP*, t. 2, col. 246.



de quatre fois moins nombreux en 1440 que dix ans auparavant¹⁷. La situation catastrophique de Paris entre 1429 et 1435, la continuation des combats dans la région et les difficultés permanentes du ravitaillement après 1436, et l'épidémie de petite vérole de 1438 expliquent pour beaucoup ces chutes numériques des universitaires. Mais l'instauration du régime anglo-bourguignon est la cause principale du dépeuplement des étudiants écossais dans la Nation anglo-allemande¹⁸. Le retour de Paris sous l'obédience française dut en convaincre plus d'un à quitter la capitale, tels les deux docteurs anglais en droit canon – Alan Kierton et Guillaume Clyf –, qui avaient obtenu leur doctorat en présence du duc de Bedford en 1428¹⁹.

À l'inverse, aux périodes d'accalmie ou de ralentissement de la guerre correspondent une augmentation ou une stagnation des effectifs. De 1421 à 1428 environ, le nombre de maîtres régents en théologie, en droit canon et en arts de la Nation anglo-allemande doubla, et se maintint à une moyenne de 16 pour les médecins²⁰. Les années 40 du xv^e siècle annoncent le début de la reprise, favorisée par dix ans de trêves. Le nombre des maîtres de la Nation française passa de 73 en 1444 à 119 en 1450; celui des bacheliers de 89 à 166, et celui des licenciés de 78 à 121²¹. Le collège des docteurs régents en décret doubla entre 1440 et 1441, puis se maintint à une moyenne de 10 jusqu'à la fin de la première moitié du xv^e siècle. En 1448, les licenciés en droit canon étaient trois fois plus nombreux qu'en 1440, tandis que le nombre des bacheliers quintuplait²².

Les troubles se sont en second lieu ressentis sur le fonctionnement de l'institution universitaire.

L'activité magistrale a souffert de la situation politique, comme en témoignent plusieurs remarques. Dès 1412, le doyen de la Faculté de médecine déplorait des problèmes concernant le déroulement des lectures

17 FAVIER (Jean), *Paris au xv^e siècle...*, d'après les données graphiques établies, p. 70.

18 GABRIEL (A. L.), « The English-German Nation at the University of Paris from 1425-1494 », dans A. L. Gabriel, *Garlandia. Studies in the History of the Mediaeval University*, Indiana, 1969, p. 167-200.

19 *FDUP*, t. 1, p. 317.

20 Passant de 21 à 39 maîtres en théologie, de 8 à 20 docteurs en décret, de 7 à 13 maîtres en arts de la Nation anglo-allemande (1424-1428).

21 TALAZAC-LANDABURU (Annie), *La Nation de France au sein de l'université de Paris d'après le Livre de ses procureurs (1443-1456)*, Paris, 1975, d'après le Tableau général des effectifs provinciaux.

22 FAVIER (Jean), *Paris au xv^e siècle...*, d'après les données graphiques établies, p. 70.



en raison de la présence des gens d'armes²³. Le 8 septembre 1417, les périls obligeaient la Faculté de décret à réputer régents ses docteurs absents afin de leur permettre de présenter des candidats à la licence²⁴. Le 22 octobre 1418, le doyen de la Faculté de médecine relevait la suspension des lectures et des disputes ordinaires dans toutes les Facultés et les Nations à cause de la guerre²⁵. Les événements semblent aussi avoir agi sur le comportement des universitaires au cours de leur cursus. Moins de la moitié des bacheliers en médecine ayant obtenu leur licence en 1416 et 1418 s'engagèrent dans la régence²⁶, alors qu'ils furent en moyenne plus de 50% les années précédentes. Entre 1403 et 1422, la proportion de maîtres de la Nation anglo-allemande quittant Paris aussitôt après leur *inceptio* atteignit 70%²⁷.

Néanmoins, il ne semble pas y avoir eu d'interruption complète et permanente des enseignements. Même aux heures les plus sombres, l'activité scolaire fut maintenue : des étudiants ont continué, certes dans des proportions moindres, à accéder au baccalauréat et à la licence ; des bacheliers ont commencé ou poursuivi leurs lectures ; des maîtres se sont engagés dans la régence ; des écoles étaient encore ouvertes en 1427²⁸. Les actes de la pratique témoignent surtout de la détermination des maîtres à trouver les moyens susceptibles de maintenir une activité presque normale, n'hésitant pas pour cela à déroger aux règlements : les professeurs obtinrent par exemple la permission de ne pas lire de façon ordinaire aux heures et jours habituels ; de présenter des candidats aux examens malgré une absence prolongée hors des périodes autorisées, et donc de percevoir les droits afférents²⁹ ; des dispenses furent accordées aux étudiants pour l'obtention de leur grade³⁰. Au-delà de ces mesures, il faut voir le souci des enseignants à préserver leur dignité professorale qui reposait en partie sur l'exercice de leur statut professionnel³¹.

23 *CFM*, p. 75.

24 *FDUP*, t. 1, p. 170.

25 *CFM*, p. 104.

26 Respectivement 40% et 42%.

27 TANAKA (Minéo), *La nation anglo-allemande de l'Université de Paris à la fin du Moyen-Âge*, Paris, 1990, p. 71.

28 Sur 26 écoles, seulement deux étaient fermées, *FDUP*, t. 1, p. 335-336.

29 *FDUP*, t. 1, p. 170, 202.

30 *CUP*, t. 4, n^{os} 2110 (9 septembre 1418), 2131 (24 avril 1419), 2133 (26 mai 1419), 2153 (24 février 1420) ; *CFM*, p. 103.

31 KOUAMÉ (Thierry), TOURNIER (Laurent), « "L'honneur des docteurs". Statut social et identité professionnelle chez les universitaires parisiens à la fin du Moyen Âge », *Cahiers d'Histoire. Revue d'histoire critique*, 71 (1997), *Enseignants et Société*, p. 13-36.



Les dysfonctionnements se constatent aussi au niveau de l'organisation des assemblées de la corporation. Cela se perçoit dans l'état matériel et l'économie des registres des délibérations conservés, même s'il faut rester prudent quant à l'interprétation à donner aux feuillets manquants ou demeurés vierges de toute information. L'absence de mentions de procès verbaux des assemblées de la Faculté de décret spécialement pour les années 1418-1422³² est symptomatique, et sans aucun doute imputable à la crise traversée par la Faculté. Le très faible nombre d'assemblées générales relevé dans les archives universitaires pour les années 1416, 1418-1421 n'est peut-être pas non plus sans signification.

Pour l'institution universitaire et ses composantes facultaires et nationales, les troubles politiques se sont enfin traduits en terme économique. À défaut de biens fonciers, l'essentiel des revenus de la corporation provenait de la perception de droits sur les étudiants lors des examens et de l'acquisition des grades, ou sur l'ensemble des membres à des occasions diverses. Établis sur le système de la *bursa*, ces prélèvements servaient à rétribuer l'activité magistrale des professeurs, et, plus généralement, à alimenter les caisses du receveur des différents corps. Bien que les sources universitaires ne le signalent pas, le climat d'insécurité dut gêner l'acheminement des biens des universitaires 'provinciaux' en général, et celui des revenus provenant de leurs bénéfices ecclésiastiques en particulier. Ce qui eut des incidences fâcheuses tant pour la subsistance personnelle des étudiants que pour le bon fonctionnement de l'institution. La Nation anglo-germanique, très durement atteinte, connut plusieurs problèmes financiers, l'obligeant à prendre des mesures exceptionnelles pour pallier son manque d'argent. En octobre 1429, les *distributiones* concédées aux maîtres pour leur participation aux messes furent suspendues³³. La même année, la Nation, étant dans l'impossibilité de couvrir elle-même les frais engagés pour l'envoi d'une ambassade, fut obligée de contracter un prêt auprès des autres corps³⁴. Neuf ans plus tard, le montant des *distributiones* était volontairement diminué³⁵.

Plus grave fut la perte d'autonomie de la corporation. En vue de s'assurer son soutien, l'Université, en raison surtout de sa main mise sur l'opinion publique – grâce notamment à ses prédications –, fut prise à

32 Six assemblées du 10 novembre 1418 au 10 août 1419 (*FDUP*, t. 1, p. 202-203), une seule en 1419-1420 (*ibid.*, p. 209), 217-218, 225-226.

33 *ACUP*, t. 2, col. 420.

34 *ACUP*, t. 2, col. 427.

35 *ACUP*, t. 2, col. 506.



parti par les protagonistes. Objet de la propagande des princes, ces derniers ne reculèrent devant aucun moyen pour y étendre leur réseau de dépendance et prendre le contrôle de l'institution. Aux queues de vin de Beaune du duc de Bourgogne distribuées à certains universitaires³⁶, les Armagnacs répondirent par la manière forte. Une lettre de la corporation d'août 1418 adressée à Jean sans Peur en vue de se disculper et d'expliquer ses égarements pendant les cinq années passés³⁷, et les actes de la pratique rappellent les méthodes utilisées par les Armagnacs. Ils s'ingérèrent dans les assemblées générales³⁸ ou en interdirent la réunion³⁹, désignèrent des représentants⁴⁰ et des officiers⁴¹, obligèrent les universitaires à prêter serment de fidélité au régime⁴², dictèrent sa conduite à la corporation⁴³, et la contraignirent à bannir de son giron et à priver de leurs droits les éléments dissidents⁴⁴. Si, dans le même temps, les Armagnacs soutenaient et servaient les intérêts d'universitaires fidèles à leurs causes⁴⁵, leurs agissements ont conduit à un véritable assujettissement de l'*universitas*, et eurent pour effet de briser l'esprit de corps.

La guerre nécessita de nombreux efforts financiers et humains. Certaines mesures prises par les détenteurs du pouvoir en vue de lever de nouvelles armées ou d'assurer la sécurité intérieure de la capitale ont

36 Parmi les bénéficiaires de ces queues de vin, mentionnons les théologiens Dominique Petit, Dominique Chaillon, pendant son rectorat, et Étienne de Ménil-Fouchard; les canonistes Pierre Cauchon, Jean Guiot, Jean Bruillot; le médecin Jean de Pise, Arch. de la Côte-d'Or, B 1570, fol. 234-234r.

37 *CUP*, t. 4, n° 2107.

38 Au moins à trois reprises, les 21 janvier, 1^{er} et 9 février 1414 (*ACUP*, t. 2, col. 163, 164, 165-166).

39 Le 19 février 1416 (Jean JUVÉNAL DES URSINS, *op. cit.*, p. 529-530).

40 Le 1^{er} février 1414, ils requièrent explicitement la présence de Guillaume Beauneveu dans une délégation universitaire (*ACUP*, t. 2, col. 164-165); le 19 novembre, ils imposèrent l'envoi au concile de Constance d'ambassadeurs partisans de la condamnation de la Justification de Jean Petit (COVILLE (Alfred), *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du xv^e siècle*, Paris, 1932, p. 507).

41 Malgré une élection contestée, les Armagnacs portèrent Jean de Landa au rectorat en mars 1414 (*ACUP*, t. 2, col. 169-174).

42 Le 1^{er} février 1414 (*ACUP*, t. 2, col. 165); le 17 septembre 1416 (*Chronique du Religieux de Saint-Denys...*, t. 6, p. 126-128).

43 *ACUP*, t. 2, col. 163, 166; *FDUP*, t. 1, p. 145-146.

44 *ACUP*, t. 2, col. 163, 166; *CUP*, t. 4, n° 2031.

45 Dans un mémorandum rédigé mi-octobre 1414, un article prévoyait « d'aviser aux entreprises d'aucuns maîtres de l'Université que on dit vouloir commenchie certain procès contre maistre Jehan Jarçon », cité dans FINOT (J.), *La paix d'Arras (1414-1415)*, Nancy, 1906, p. 63-64.



directement mis à mal les privilèges corporatifs⁴⁶. Les privilèges fiscaux et économiques tout d'abord. À plusieurs reprises tout ou partie des sup pôts de la corporation fut mise à contribution. Dès 1411, devant l'éventualité où il aurait à s'interposer entre les belligérants, Charles VI avait réclamé une aide financière aux universitaires⁴⁷. En 1416 et 1418, ils furent concernés par la levée d'une taille et de taxes sur la vente de vin⁴⁸. L'année suivante, ils participèrent effectivement à l'effort de guerre collectif⁴⁹. Pendant la période de la reconquête du royaume par Charles VII, la corporation fut sollicitée presque chaque année : 1437, 1439, 1441, 1442, 1443, 1444⁵⁰. De telles contributions aux impôts royaux menaçaient les privilèges de l'Université, concédés par la papauté au XIII^e siècle, confirmés et étendus par la royauté à l'ensemble des prélèvements ordinaires et extraordinaires, directs et indirects, au XIV^e siècle. Par trois fois, en juin 1419, avril 1420 et février 1437⁵¹, les universitaires furent même obligés de participer au guet, en dépit de leur état de cléricature et du privilège les exemptant des charges militaires. Même s'il ne s'agissait pas, pour le pouvoir en place, de restreindre l'usage des privilèges universitaires, ces mesures, ajoutées aux calamités politiques, ont aggravé l'état de désolation de la corporation.

Les événements politiques du royaume de France contribuèrent pour une large part à la crise que traversa l'Université parisienne au XV^e siècle⁵². Dans ces conditions, l'on comprend mieux ce que pouvaient signifier, concrètement, les propos de Jean Gerson tenus dans son discours *Veniat pax* : « sciences comment se pourroyent elles acquerir es estudes et universites, se non en paix ? »⁵³

46 Sur la question des privilèges, voir KIBRE (Pearl), *Scholarly Privileges in the Middle Ages. The Rights, Privileges, and Immunities, of Scholars and Universities at Bologna, Padua, Paris and Oxford*, Londres, 1961.

47 *Chronique du Religieux de Saint-Denys...*, t. 4, p. 414.

48 Jean JUVÉNAL DES URSINS, *op. cit.*, p. 529.

49 *CUP*, t. 4, n^{os} 2135, 2158.

50 En septembre 1437 (*CUP*, t. 4, n^o 2507) ; septembre 1439 (*CUP*, t. 4, n^o 2537) ; juin 1441 (*Journal d'un bourgeois de Paris (1405-1449)*, éd. A. Tuetey, Paris, 1881, rééd. Paris, 1975, p. 361) ; novembre 1442 (*ACUP*, t. 2, col. 561-562), 1443 (*ACUP*, t. 2, col. 571) ; août 1444 (*ACUP*, t. 2, col. 593).

51 *CUP*, t. 4, n^{os} 2135 ; 2158 ; Arch. nat., M66^b, n^o 37, cité dans *CUP*, t. 4, n^o 2499.

52 Sur ce thème, voir notamment VERGER (Jacques), « Les universités françaises au XV^e siècle : crise et tentatives de réforme », *Cahiers d'histoire*, 21 (1976), p. 43-66.

53 Jean GERSON, *op. cit.*, p. 1115.



La paix

Nous l'avons souligné en introduction, le « bien du roi et du royaume » en général, et le rétablissement de la paix tout particulièrement furent les motivations principales de l'action politique de la corporation parisienne tout au long de la période. Mais elles ne furent pas les seules. À partir du moment où les troubles ont sérieusement commencé à affecter l'Université, ou quand certains faits l'ont directement menacée, les intérêts corporatifs s'y sont mêlés quand ils ne les ont pas relégués au second plan.

La ligne de conduite de l'Université aux négociations qui précédèrent le traité d'Auxerre en 1412 est le premier exemple caractéristique. L'université avait sans ménagement recommandé aux Bourguignons d'anéantir les capacités militaires de leurs adversaires vaincus à Bourges quelques mois plus tôt. Une telle radicalisation de sa part confirmait son activisme partisan, et était dans le prolongement de ses prises de position des années 1411. Pour la corporation, le risque d'une alliance avec les Anglais et le faible crédit des princes armagnacs justifiaient ces conseils⁵⁴. Mais sans l'afficher ouvertement, elle craignait aussi pour ses intérêts vitaux. En réponse à la campagne publique de dénigrement à laquelle la corporation s'était livrée en 1411, les Armagnacs avaient décidé « que l'Université soit mise hors de Paris, et qu'on en feist une nouvelle, pleine de preudommie »⁵⁵. Telles étaient du moins les termes d'une clause d'un traité secret dont le recteur – Jacques de Harlem – avait pris connaissance à une réunion du conseil royal du 6 avril 1412. Dans ce contexte, les intentions des princes n'étaient pas de transférer la corporation en d'autres lieux, mais bien d'éliminer tous les universitaires considérés comme perturbateurs. La dispersion de la corporation laissait présager l'épuration des années 1414-1416 dont nous avons parlé plus haut.

Son attitude par rapport au conflit franco-anglais ne laisse aucun doute sur l'importance des intérêts corporatifs dans ses prises de position. Ils furent au centre de tous ses engagements. De 1412 à 1419, autrement dit du premier débarquement anglais sur les plages de la Manche jusqu'à la capitulation de Rouen, la corporation suivit de près l'avancée des troupes anglaises, et multiplia les démarches auprès des princes pour secourir les villes normandes assiégées⁵⁶.

54 *CUP*, t. 4, n^{os} 1955, 1957.

55 Enguerran de MONSTRELET, *op. cit.*, t. 2, p. 241-242.

56 Juillet 1412 (*CUP*, t. 4, n^o 1955); août 1412 (*CUP*, t. 4, n^o 1957); janvier 1416 (Jean JUVÉNAL DES URSINS, *op. cit.*, p. 528); 1417 (*CUP*, t. 4, n^o 2081); septembre 1418 (*CUP*, t. 4, n^o 2111),



Avec la perte de la Normandie, la corporation pouvait craindre de voir sa population estudiantine diminuer sensiblement. Au début du xv^e siècle, la part des universitaires originaires des provinces ecclésiastiques normandes représentait près de 35 % des effectifs totaux (850 sur 2351), et la part de l'évêché de Rouen plus du tiers des étudiants normands (310 sur 850)⁵⁷. Les inquiétudes de la corporation étaient légitimes, voire même en partie fondées. La proportion des maîtres régents en médecine originaires de Normandie tomba à 10 % entre 1419 et 1429, alors qu'elle s'élevait à 33 % pour les années 1404-1418.

Plus intéressants sont les motifs invoqués par la corporation pour encourager l'intervention des princes. Alors qu'elle insista au début sur les périls que les Anglais faisaient courir au royaume, elle finit par ne plus mettre en avant que les dangers qui la menaçaient directement dans son intégrité⁵⁸. Cette inclination se voit bien à travers ses lettres expédiées aux princes⁵⁹, et lors d'une démarche effectuée en janvier 1416 auprès du duc de Bretagne pour la libération d'Harfleur. Comme le rapporte Jean Juvénal des Ursins, « le recteur et les députés de l'université [...] luy parlèrent de recouvrer Harfleur, et soustenir leurs privileges ». Ce à quoi le duc « les reprit de ce qu'ils ne parloient aucunement de la paix de ce royaume, et de l'union des seigneurs » ; et d'ajouter : « que c'estoit à faire à eux de procurer ladite union des seigneurs, et de trouver les moyens de parvenir à la paix »⁶⁰. Cet épisode est significatif du décalage existant entre l'idée qu'une partie de l'opinion publique avait encore du rôle de la corporation comme acteur de la vie politique, et la place et les préoccupations réelles de la communauté universitaire, désormais repliée sur elle-même et avant tout soucieuse de sa situation matérielle.

L'importance revêtue par la Normandie se révèle enfin à travers les solutions proposées pour mettre un terme au conflit franco-anglais. L'Université n'encouragea jamais de solution pacifique, mais la poursuite de la guerre. Et ce, même en 1416, trois mois seulement après le désastre d'Azincourt. Un dernier point important mérite d'être souligné. En 1418, alors que Rouen était très menacée, la corporation accepta

décembre 1418 (Clément de FAUQUEMBERGUE, *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435*, éd. A. Tuetey, 3 vol., Paris, 1903-1915, t. 1, p. 215-216) ; janvier 1419 (*ibid.*, p. 229-232).

57 VERGER (Jacques), « Le recrutement géographique des universités françaises au début du xv^e siècle d'après les Suppliques de 1403 », *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 82 (1970), d'après les données établies pour l'Université de Paris, p. 855-902.

58 CUP, t. 4, n^{os} 1957 (août 1412), 2111 (sept. 1418), 2120 (1418).

59 *Ibid.*, n^{os} 1957, 2081, 2111, 2125.

60 Jean JUVÉNAL DES URSINS, *op. cit.*, p. 528.



« gracieusement, volontairement et libéralement ⁶¹ » de voir ses suppôts taxés pour financer une armée en vue de recouvrer la ville. On ne dispose d'aucun autre exemple d'une telle libéralité.

Il n'y a pas lieu de s'étendre sur l'attitude de l'Université à l'époque de la double monarchie⁶². Rappelons simplement quelques faits pour illustrer à quel point ses intérêts corporatifs ont encore déterminé sa conduite.

On le sait, la corporation a étroitement contribué aux négociations et à l'élaboration même du traité de Troyes. Si son adhésion à ce dernier peut être vue comme une compromission⁶³, encore faut-il en cerner les raisons. D'une part, le traité instituait la paix. D'autre part, la clause dix-sept du traité garantissait tous les droits et possessions, rentes, prérogatives, libertés, prééminences et franchises des universités et des collèges dans toutes les parties du royaume sous domination anglaise. Pour la majorité des universitaires, dont les revenus venaient de leurs bénéfices ecclésiastiques et dont le statut dépendait de privilèges, cette clause suffit à expliquer leur serment d'allégeance et d'obéissance prêté à deux reprises au souverain anglais⁶⁴.

S'il est vrai que la corporation a vécu la guerre franco-anglaise essentiellement à travers la menace qu'elle représentait pour ses intérêts corporatifs, sa conduite révèle néanmoins une certaine clairvoyance politique. L'Université a très vite compris ce que le traité de Troyes impliquait en terme de souveraineté à son égard. Son attitude par rapport au monarque anglais est singulier. Avant même l'entrée en vigueur du traité (1422), elle a considéré Henri V à l'égal de Charles VI, en lui reconnaissant les pouvoirs régaliens dans le domaine spécifique de l'étude⁶⁵. Or, dans le même temps, elle a toujours bien distingué Charles VI, « roi de France » et son « souverain seigneur », et Henri V, qualifié de « roi d'Angleterre »,

61 *CUP*, t. 4, n° 2116, p. 352.

62 Voir JOURDAIN (Charles), « L'Université de Paris à l'époque de la domination anglaise », dans *Excursions historiques et philosophiques à travers le Moyen Âge*, Paris, 1888, p. 311-335 ; VERGER (Jacques), « The University of Paris... », dans *op. cit.*, p. 207.

63 LUSIGNAN (Serge), « *Vérité garde le roy* »..., p. 198-200.

64 Le serment fut prêté par les représentants de l'Université le 29 avril 1420 (Clément de FAUQUEMBERGUE, *op. cit.*, t. 1, p. 358 ; *ACUP*, t. 2, col. 274), par l'ensemble des universitaires les 3 et 4 juin (*CUP*, t. 4, n° 2161), puis le 19 novembre 1422 (Clément de FAUQUEMBERGUE, *op. cit.*, t. 2, p. 74). En octobre 1423, des étudiants prêtaient encore serment de fidélité à Henri VI (*ACUP*, t. 2, col. 304).

65 Notamment en le sollicitant pour le rétablissement de l'enseignement de l'hébreu (*CUP*, t. 4, n° 2178, 2186).



de « régent », d'« héritier » ou tout simplement de « redouté seigneur »⁶⁶. La corporation a aussi très rapidement pris conscience de « l'exception normande ». Toutes ses démarches auprès du roi eurent pour objectif la préservation de ses droits et franchises dans cette région⁶⁷, dans ce que l'Université a tout de suite considéré comme une enclave à part entière dans le royaume de France. Les événements lui donnèrent raison. Au cours de la période, les infractions se multiplièrent⁶⁸; le procureur du roi au Parlement contesta de plus en plus le privilège du *jus non trahi extra*, particulièrement en Normandie⁶⁹; la création du *studium generale* de Caen consumma la rupture avec le régime⁷⁰.

En 1435, le rétablissement de la paix dans le royaume de France, que laissait entrevoir le traité d'Arras, compta énormément dans l'adhésion de l'Université⁷¹. Mais son attitude vis-à-vis de Charles VII, aussitôt la capitale soumise, puis par rapport à la reconquête, au cours des années suivantes, montre une institution préoccupée avant tout de sa propre situation.

L'Université a vu d'abord dans Charles VII le protecteur de ses privilèges, que lui imposait son statut de « père » de la corporation, et a attendu de lui qu'il agisse en tant que tel. Ses rencontres avec le roi, en avril 1436, puis en novembre 1437, eurent pour objectif la confirmation des privilèges universitaires⁷².

L'Université manifesta son soutien à la reconquête du royaume en multipliant les processions d'actions de grâce⁷³. Mais la poursuite de la guerre et les moyens engagés pour la mener ne trouvèrent pas la même faveur. Les rares fois où l'opportunité fut donnée à l'Université de se prononcer sur la situation politique (1439, 1444), elle afficha sa préférence

66 CUP, t. 4, nos 2165, 2166, 2178, *passim*.

67 1420 (CUP, t. 4, n° 2166); juin 1421 (*ibid.*, n° 2178); août 1421 (*ibid.*, n° 2179); mai 1422 (ACUP, t. 2, col. 290); août 1422 (CUP, t. 4, n° 2192).

68 KIBRE (Pearl), *op. cit.*, p. 179-226.

69 LUSIGNAN (Serge), « *Vérité garde le roy* »..., p. 89-90 et 156-158.

70 ROY (Lyse), *L'Université de Caen aux xv^e et xvi^e siècles. Histoire politique et sociale*, thèse de Philosophiae Doctor, 2 vol., Université de Montréal, 1994, t. 1, p. 56-60.

71 À en juger par les lettres d'instructions, le porte-parole de la corporation à la conférence se livra à un véritable plaidoyer pour la paix (CUP, t. 4, n° 2463).

72 CUP, t. 4, nos 2483, 2485.

73 Juin 1441 (*Journal d'un bourgeois de Paris...*, p. 361); février 1448 (ACUP, t. 2, col. 715); octobre 1449 (ACUP, t. 2, col. 781; *Journal d'un bourgeois de Paris...*, p. 392-393); novembre 1449 (ACUP, t. 2, col. 784); février 1450 (*Liber procuratorum nationis Gallicanae (1443-1456)*, t. 5, éd. Ch. Samaran et É. A. Van Moé, Paris, 1942, col. 342), etc.



pour une paix négociée⁷⁴. Son opposition à la levée d'impôts sur ses membres en est la manifestation la plus caractéristique. Quand bien même la place de l'Université dans le contexte du renforcement de l'État fut l'enjeu véritable de ses contestations, concrètement, l'appesantissement de la fiscalité royale risquait de compromettre le repeuplement de la corporation. En dernier lieu, l'intérêt de l'Université pour la reconquête s'est limité à celle de la Normandie. En 1436, 1439 et 1444, à côté de considérations théoriques sur les méfaits de la guerre et les bienfaits de la paix, on trouve systématiquement posé en termes concrets le problème de la préservation de ses droits dans cette région⁷⁵. De ce point de vue, la corporation est restée en marge de l'émergence du sentiment national.

Conclusion

Les événements ont eu un impact important sur la corporation des maîtres et des écoliers parisiens. L'Université, dans son corps et dans ses membres, a souffert des « malheurs des temps ». Dans ces conditions, l'on comprend mieux qu'elle ait aussi songé à préserver ses intérêts corporatifs, et que ces derniers aient pesé sur ses prises de position. À une époque où le bilan – négatif – de son action politique était fait, il lui importait de préserver ce qui lui restait de son autonomie, de sa primauté, de son rang et de ses fonctions dans la société.

Mais la corporation porte en elle la responsabilité de ce que les troubles ont coûté à ses membres. Pas seulement en raison de ses interventions et de ses choix politiques. L'Université doit tout autant à ses caractères constitutifs – dont aucun ne fut épargné – d'avoir été atteinte dans chacune de ses composantes : sociale, institutionnelle et professionnelle.

Dans le même temps, l'Université a érigé son état de désolation en argument pour justifier sa place essentielle dans le paysage politique français. Car sa ruine menaçait directement l'équilibre du pouvoir royal et la qualité très chrétienne du roi de France dont la corporation était garant.

74 *CUP*, t. 4, n^{os} 2535, 2592.

75 *Ibid.*, n^{os} 2483, 2487, 2592.

